



TRAVAIL EN HAUTEUR - PORT DU HARNAIS

LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION

Contexte :

Les chutes de hauteur constituent l'une des premières causes d'accidents du travail graves et mortels dans l'Union Européenne. Les chutes à partir d'échafaudages occupent une place importante dans ces statistiques. Des dispositions visant à réduire ces accidents ont été adoptées par la directive 2001/45/CE transposée en droit français par le décret n° 2004-924 du 1er septembre 2004, relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur et à la formation des personnels concernés.

Objectifs :

- Informer sur les différents types de matériels existants et les règles de mise en place pour les protections contre les chutes
- Savoir porter et régler un harnais
- Sensibiliser le personnel aux risques représentés par le travail en hauteur

Personnes concernées :

- Toute personne chargée de l'exécution de travaux en hauteur

Pré requis :

- 18 ans minimum
- Aptitude médicale pour le travail en hauteur

Dispensateurs de formation :

- Formateurs spécialisés dans le travail en hauteur

Dispositif de suivi:

- Feuille d'émargement par demi-journée
- Attestation de stage

Durée du stage :

- 1 journée soit 7 heures

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Exposés théoriques illustrés, participation active des stagiaires
- cas pratiques : port et réglages des EPI

Responsable pédagogique :

- Vincent TAROZZI

Mode de validation :

- Evaluation théorique et pratique réalisée à la fin de la formation
- Le stagiaire reçoit un certificat de stage et une attestation de suivi

CONTENU DE LA FORMATION



- Les règles et principes fondamentaux du travail en hauteur
 - Définition des travaux en hauteur
 - Calculs théoriques d'une chute
- Les dispositifs de protection collective contre les chutes de hauteur :
 - Garde-corps
 - Barrières
 - Ecrans verticaux
 - Filets...
 - Délimitation sur terrasse ...
- Les équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur
 - **Les harnais d'antichute (mise en place)**
 - Les longes (réglable ou non) et connecteurs
 - Les systèmes de liaisons antichute
 - Les absorbeurs d'énergie



- Les points d'ancrages et leur contrôle
- La vérification des EPI antichutes, des cordages, longes, connecteurs.....
- Les échelles portables (mise en place et utilisation)
- Précautions d'utilisation des échafaudages fixes et roulants (théorie)
- Les plates-formes, passerelles et escaliers
- Evaluation des connaissances

